ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Accidents du travail et maladies professionnelles

Question écrite n° 779

Texte de la question

M Philippe Vasseur demande a M le ministre de l'agriculture et de la foret la modification du tableau 45 des maladies professionnelles en agriculture. 20 a 25 p 100 des maladies du poumon de fermier n'etant pas biologiquement confirmees, nombre d'assures se retrouvent dans des situations financieres graves.

Texte de la réponse

Reponse. - L'indemnisation des affections respiratoires de mecanisme allergique est prevue par le tableau no 45 des maladies professionnelles agricoles. Les maladies du poumon de fermier entrent dans le cadre de ce tableau. Il est exact que des assures agricoles qui souffrent d'une telle affection se voient refuser la prise en charge de leur maladie au titre des maladies professionnelles. Le tableau no 45 exige en effet la demonstration du mecanisme allergique. Dans le cas de l'asthme, cette demonstration doit etre faite a la fois par des epreuves fonctionnelles respiratoires ou par des tests specifiques mettant en evidence l'allergene en cause, et par la recidive a l'occasion d'une nouvelle exposition. Dans le cas d'une broncho-alveolite, il convient de montrer la presence dans le serum du malade d'anticorps precipitants contre l'agent pathogene responsable. Or, pour le poumon de fermier, les allergenes susceptibles d'intervenir comme facteurs sensibilisants sont tres nombreux et les laboratoires auxquels la recherche serologique peut etre confiee n'ont pas toujours a leur disposition une banque d'antigenes suffisamment riche et adaptee au milieu de travail concerne. Ces difficultes seront evoquees lors d'une des prochaines reunions de la Commission superieure des maladies professionnelles en agriculture en vue de tenter de limiter le nombre des litiges, sans qu'on puisse pour autant envisager de supprimer toute reference a un allergene specifique pour demontrer le « mecanisme allergique » d'une manifestation indemnisable sous couvert du tableau no 45.

Données clés

Auteur : M. Vasseur Philippe
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 779
Rubrique : Mutualite sociale agricole
Ministère interrogé : agriculture et forêt
Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 juillet 1988, page 2209